

La trahison du connétable, en 1523, valut trois provinces à la France. François I^{er} fit rendre par les pairs un arrêt de confiscation de la Marche, de l'Auvergne et du Bourbonnais. François I^{er} avait alors l'Europe sur les bras ; néanmoins le haut arrêt fut exécuté, et le royaume accru d'autant. Si un jour, le chevaleresque captif de Charles-Quint dut écrire : *Tout est perdu, fors l'honneur*, la France lui rendra cette justice de reconnaître qu'il sut recouvrer ou acquérir beaucoup plus qu'il n'avait perdu.

L'avènement au trône, par Henri IV, de la branche de Bourbon, branche la plus glorieuse de la Maison de France, fut marqué par d'autres agrandissements du territoire. Plus que jamais, cette auguste race s'identifie au pays ; plus fidèlement que jamais, elle en dirige le cœur, de la tête et du bras la mission. Pour inaugurer cette période nouvelle, Henri IV apporte à la France l'héritage de ses pères, savoir : la province de Béarn, le comté de Foix et une portion de la Gascogne. C'est ainsi que ces princes payaient leur bienvenue.

Louis XIII, aussi, fut conquérant : en 1641, il arracha l'Artois, le Roussillon et l'Alsace aux Espagnols. Le traité des Pyrénées confirma, sous son successeur, la décision de la victoire.

Louis XIV personnifie le génie des conquêtes. Le traité des Pyrénées, signé en 1659, assura, comme nous venons de le dire, le Roussillon, l'Artois et l'Alsace au domaine national. L'Alsace nous avait été cédée par le traité de Westphalie en 1647 ; mais il avait fallu une nouvelle sanction, et plusieurs fois encore Louis XIV dut recourir aux armes pour repousser les invasions tentées de ce côté.

Le patriotisme est si bien mort, à notre époque démocratique, qu'on a eu le courage il y a quelques jours à Lyon, si non de renverser la statue du conquérant de l'Alsace et de Strasbourg, au moins d'effacer son nom sur le piédestal !

La Flandre a été conquise par Louis XIV.

La Franche-Comté a été conquise aussi par Louis XIV.

Le Nivernais a été réuni sous Louis XIV, par l'extinction du droit féodal, dans la famille qui en avait la possession.

Arrêtons-nous quelques instants au déclin de l'ancienne monarchie. Les dernières années du règne de Louis XIV présentent un spectacle digne de l'éternelle admiration de la postérité. Ce spectacle montre le caractère des princes qui ont marché durant tant de siècles à la nation, et révèle combien ils avaient à cœur la grandeur de la patrie.

Louis XIV, que dans toutes les cours de l'Europe on appelait le roi, après avoir donné des trônes à ses petits-fils, et son nom au siècle le plus remarquable de l'histoire, avait vu soudain le bras de Dieu s'appesantir sur lui. Une fortune inouïe avait fait place à des adversités non moins étonnantes. Le deuil était dans sa famille, et en quelques mois presque toute sa postérité était descendue dans les caveaux de St-Denis. La victoire avait déserté le drapeau blanc, et les peuples coalisés débordaient sur nos frontières, redemandant les provinces dont s'était agrandi le royaume, et menaçant de démembrer cette belle monarchie, si laborieusement élevée.

Louis XIV, cependant, ne donna pas un signe de faiblesse. Il ne se laissa pas, comme plus tard, un autre conquérant, abattre par les revers, et surtout il ne chancela pas à échapper à ses ennemis par le poison, comme Napoléon à Fontainebleau. Calme et serein, le vieux monarque se montre au-dessus de ses infortunes.

Nos armées triomphèrent de la coalition. La bataille de Denain fut notre salut, et nous conservâmes la plupart de nos conquêtes.

Voilà l'œuvre de Louis XIV. Nous verrons bientôt si la Révolution a eu cette fécondité conservatrice ; nous verrons si le plus grand génie des temps modernes nous a laissé un héritage aussi solide.

Le règne de Louis XV est certainement, sous beaucoup de rapports, un des plus tristes de notre histoire. La corruption de l'intelligence et des mœurs, préparée par la régence du duc d'Orléans, est devenue effrayante, et nous n'essaierons pas de dissimuler que le monarque eut une trop large part à la démolition générale. Royauté, société, tout s'en va. C'est un siècle de décadence honteuse.

Eh bien ! encore, au sein des voluptés, dans cet éternel universel, la monarchie n'oublie pas son office, et Louis XV agrandit l'héritage de ses aïeux, Louis XV nous a donné la Lorraine et la Corse.

Telle fut l'œuvre de l'ancienne monarchie. Cette œuvre est si admirable, les titres de nos rois à la reconnaissance populaire sont si incontestables, que l'un de nos adversaires les plus prononcés, un serviteur idolâtre de Napoléon, le comte de Las Cases n'a pu s'empêcher d'écrire :

« Sous la troisième race, il s'écoule à peine deux générations qu'on ne ren-

contre un grand prince et de grands événements. »

La troisième race, « par une politique non interrompue, une sagesse constante et une longue suite de succès, a recouvré et organisé de nouveau, en un seul corps, tous les membres éparés. »

Dans notre rapide exposé, on aura remarqué sans doute que nous enregistrons seulement les conquêtes durables, celles que nous gardons encore aujourd'hui.

Notre but est uniquement de dresser une sorte de bilan, que nous terminerons tout à l'heure par une simple addition, tout comme s'ils'agissait d'un compte de négociant.

Énumérons nos richesses territoriales après la chute de Napoléon I^{er} :

Toutes nos conquêtes ont été perdues : Il ne nous est pas resté « une province, une ville, un hameau, un pouce de terrain » de toutes nos victoires.

Ainsi donc la France avait suivi pendant quinze ans son autocrate ; trois millions de Français étaient tombés sur les champs de bataille ; le monde avait été mis en convulsion pour arriver à un mouvement rétrograde ! C'est l'occasion de rappeler ces paroles prononcées par M. Berryer, le jour de sa réception à l'Académie française, et qui sont encore un arrêt trop doux : « Il ne nous est resté de l'Empire qu'un fatal exemple de despotisme et un dangereux souvenir de conquêtes perdues. »

Nous rentrons maintenant avec la Restauration dans l'histoire de l'ancienne monarchie.

La première sollicitude des Bourbons, revenus en France au milieu d'immenses acclamations fut de s'opposer au démembrement du royaume. Les plans de partage étaient déjà tracés, et, en 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, l'empereur de Russie remit au duc de Richelieu une carte où étaient dessinées les nouvelles frontières qu'on avait voulu un moment nous imposer :

Lille, Metz et Strasbourg auraient dû nous être enlevées avec deux lieues en deçà, depuis la Flandre jusqu'à l'Alsace ; les départements du Nord, des Ardennes, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, auraient été déchirés en faveur de l'Allemagne. Si ces projets n'eurent pas de suite, ce fut grâce à l'attitude énergique de Louis XVIII.

Les quinze années de la Restauration furent occupées à l'intérieur par les luttes parlementaires qui entravèrent la pacification, et, à l'extérieur par de nobles interventions en Espagne et en Grèce, interventions qui avaient surtout pour but de nous relever de l'abaissement des deux invasions, amenées par Napoléon, interventions qui nous rapportaient des bénéfices d'influence et d'honneur, et qui préparaient les voies à des conquêtes plus solides que celles du gouvernement tombé.

La Révolution de 1830 arriva au moment le plus fatal, et coupa court aux négociations. La Révolution peut donc se flatter, une fois de plus, de nous avoir fait perdre nos conquêtes, et nous sommes redevables aux héros des trois glorieuses journées de juillet d'être resserrés en des limites arbitraires.

Mais avant de reprendre le chemin de l'exil, les Bourbons firent à la France un présent vraiment royal, un présent digne d'eux et de leurs ancêtres : ce présent fut l'Algérie.

Et notons bien que le gouvernement qui a pris Alger, malgré l'Angleterre, n'a pas fait payer à la France cette conquête par des emprunts, par des impôts, par des dépenses de milliards. L'expédition coûta une cinquantaine de millions ; une somme supérieure fut trouvée dans la Casbah.

Nous nous arrêtons à une autre révolution, issue des barricades comme celle de 1830. La République de 1848 est trop près de nous pour qu'il soit possible d'en parler. On comprendra pareillement que nous ne pouvons nous en vanter pour rien dire du gouvernement qui a succédé à la seconde République, c'est-à-dire du second empire tombé on sait comment, et des gouvernants improvisés du 4 septembre, qui sont en train d'achever l'œuvre des hommes de Sedan.

La France en 1848, date à laquelle nous croyons devoir nous arrêter, comptait 36 provinces :

Sur ces trente-six provinces :
La Monarchie nous en a donné 33
La République nous en a donné 1
L'Empire nous en a donné moins que 0
L'addition est facile ; le compte est clair et net.

C'est maintenant que nous pouvons demander : Qui a fait la France ?

CHARLES GARNIER.

Les termes de l'armistice ayant fixé aux confins du Pas-de-Calais la limite du territoire attribué à l'ennemi et aucune exception n'ayant été stipulée en faveur d'Abbeville, qui se trouvait encore au pouvoir des Français le général von Gœben a adressé au commandant de la place l'invitation de l'évacuer. Le colonel de Villenoisy, délégué du général Faidherbe au quartier-général d'Amiens, ayant protesté contre cette prétention, il lui fut répondu que les ordres étaient for-

mels à cet égard, qu'ils prescrivait de considérer le refus de livrer la ville comme une violation de la trêve et d'agir immédiatement en conséquence. Les Allemands se trouvent donc actuellement en possession de tout le pays au sud et à l'est du Pas-de-Calais.

On lit dans la France du Nord, de Boulogne : Les Prussiens ne sont pas encore entrés à Abbeville, mais on nous écrit qu'ils sont attendus pour lundi prochain.

Les journaux havrais déclarent que, malgré l'armistice, un corps prussien s'est emparé hier de Fécamp et qu'un détachement de 5,000 hommes, suivi d'un autre corps, marche sur le Havre.

Le 19 janvier, un des nombreux obus lancés sur Saint-Quentin, est tombé contre le mur d'une maison située boulevard Saint-Martin, et habitée par M. Denis Dupire, débitant.

Cet obus, après avoir traversé le mur au ras du carlage d'un appartement du rez-de-chaussée a éclaté contre un mur intérieur et a couvert de nombreuses blessures le sieur Dupire au moment où il ouvrait une porte pour descendre dans sa cave.

Dupire est mort après huit jours de cruelles souffrances, laissant une veuve et deux enfants en bas âge.

Chronique locale & départementale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

Elections à l'Assemblée nationale.

Nous, préfet du Nord,
Vu notre arrêté du 2 février courant, dont l'article 3 porte que : « les bureaux électoraux ou sections seront présidés, dès la première section par le maire du chef-lieu, les autres par les adjoints et membres des commissions municipales dans l'ordre du tableau... »

Considérant que, par suite d'une erreur dans les transmissions télégraphiques, le texte exact et complet des décrets du 31 janvier n'est parvenu à la Préfecture que dans la soirée du 2 février ;

Considérant que notre arrêté du 2 avait été pris avant la réception du texte exact et complet de ces décrets, et qu'il en est résulté que l'article 3 ci-dessus cité se trouve en contradiction avec la disposition de l'article 7 du 3^e décret du 31 janvier, laquelle disposition charge les préfets du soin de désigner le président de chaque section électorale ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — L'article 3 de notre arrêté du 2 février courant est rapporté.

Art. 2. — Conformément à l'article 7 du troisième décret du 31 janvier 1871, le président de chacun des bureaux des sections pour les élections du 8 février sera désigné par nous.

Art. 3. — MM. les Sous-Préfets et MM. les Maires des chefs-lieux de canton sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 3 février 1871.

P. BERT

LE VOTE AU CANTON

Avis aux Electeurs,

Le vote n'ayant lieu qu'au chef-lieu de canton, il est évident qu'un grand nombre d'électeurs, dans les campagnes, soit par infirmité soit pour cause d'éloignement ne pourront aller déposer leur bulletin dans l'urne.

Pour remédier à cet inconvénient trop réel et que l'administration s'obstine à ne pas reconnaître, nous engageons les personnes qui peuvent le faire à mettre à la disposition des électeurs qui en auraient besoin, tous les moyens de transport dont ils peuvent disposer.

M. J. Dérégnaucourt, candidat à la Constituante, nous prie de publier la profession de foi suivante qu'il croit devoir adresser aux électeurs.

« Mes chers amis,

« Vous me dites qu'à la réunion préparatoire électorale d'hier, j'ai été proposé et accepté comme candidat à la représentation nationale. Vous me demandez une profession de foi, elle est bien simple à faire, voyez ma vie passée.

« J'ai toujours été ennemi du pouvoir personnel, ayant la conviction que seul, par les représentants de son choix, le pays a le droit de diriger ses affaires. Je veux le gouvernement de tous par tous, la forme républicaine est la seule juste et pratique à laquelle tout citoyen doit, non-seulement s'attacher, mais qu'il doit aussi défendre de toutes ses forces, s'il veut réellement le bonheur de sa patrie.

« La décentralisation, l'instruction gratuite et obligatoire, toutes les libertés individuelles et sociales compatibles avec l'ordre public, tels sont les grands principes d'un gouvernement républicain que je voudrais voir dans mon pays.

« Je n'ai jamais brigué aucune fonction publique, d'abord parce que j'étais hostile au gouvernement tombé, et ensuite parce que je les ai toujours considérés comme des charges imposées au devoir des citoyens qui y sont appelés.

« Si j'ai été accepté comme candidat, c'est que l'on a eu en mon caractère assez de confiance pour me croire digne de la repré-

sentation. Cette confiance pourrait être accordée à de plus capables, mais non à de plus jaloux du bonheur et de la prospérité de la France.

« Je remercie les personnes qui m'ont fait l'honneur de leur choix, mais je dois déclarer que je ne ferai rien de plus que ce que je viens de dire pour obtenir les suffrages des électeurs, c'est l'expression profonde de toutes mes convictions.

« J. DERÉGNAUCOURT. »

Février 1871.

Nous acceptons la profession de foi de M. Dérégnaucourt et la publions comme preuve de ses excellentes intentions. Jusqu'ici ce candidat, n'avait pas cru devoir rechercher les fonctions publiques jugeant avec raison qu'elles entraînaient avec elle une trop lourde responsabilité.

Pour sortir de sa réserve peut-être n'a-t-il pas apprécié toute l'importance du mandat qu'il sollicite. Quoi qu'il en soit, il comprendra facilement que nous lui préférons des hommes qui n'ont pas attendu jusqu'aujourd'hui pour se vouer aux affaires publiques et qui, dans les charges qu'ils ont exercées, ont dû se faire des idées plus justes et plus précises que M. Dérégnaucourt sur « la décentralisation, l'instruction gratuite et obligatoire, toutes les libertés individuelles et sociales, etc., etc., etc. »

La direction des postes du Nord, nous prie de faire connaître que les lettres en destination du département de la Somme, peuvent circuler à la condition de ne pas être fermées.

MM. les banquiers viennent d'adresser à M. le préfet la lettre suivante :

Monsieur le préfet,

Le grand nombre de décrets rendus depuis la loi du 13 août 1870, jusqu'au décret du 12 janvier 1871, laisse le commerce dans l'incertitude pour les époques de protêt et par suite de dénonciation.

Les uns appliquent le décret de Bordeaux du 8 janvier.

Les autres appliquent le décret de Paris du 12 janvier.

Ces deux décrets sont contradictoires.

Cette différence et bien d'autres de détails, rendent à notre sens, nécessaire la publication d'un décret de régularisation.

Il nous semble qu'il conviendrait, Monsieur le préfet, d'engager le gouvernement à déclarer que le protêt, une fois fait, à quelque époque qu'il ait été fait, sera considéré comme valable, et fixant le délai à partir duquel la dénonciation pourra être faite.

De cette façon, on évite toutes les discussions sur la validité des différents modes de publication et de promulgation des décrets ; on empêche les frais inutiles de nouveaux protêts et de double formalité, et on rassure le commerce en fixant à partir de quelle époque la vie commerciale au point de vue du contrat de change reprendra son cours normal.

Si nos observations vous paraissent, monsieur le préfet, devoir fixer votre attention, nous vous prions de les faire parvenir au gouvernement.

On annonce la mort du Père Hermann, qui s'était dévoué au soin de nos prisonniers à Spandau. Il a succombé aux fatigues du ministère de patriotisme et de charité qu'il avait embrassé avec un zèle admirable depuis cinq mois.

Dernières nouvelles

On lit dans la Liberté du 4 :

M. Dorian, qui a pris hier l'intérim du ministère du commerce, a dénoyé provisoirement le traité de commerce avec l'Angleterre. (A demain plus de détails.)

Un décret du gouvernement de Paris remet au mercredi 8 les opérations électorales qui devaient avoir lieu le dimanche 5, dans la capitale.

D'après un avis donné par l'autorité militaire, le général prussien von Gœben autorise l'entrée dans les départements envahis des candidats à la députation qui seront munis d'un laissez-passer de l'autorité militaire française ou d'un certificat des préfets ou sous-préfets visés par le chef militaire local. (Communiqué.)

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Bordeaux, 5 février 1871.

Une lettre de Metz indique pour le département de la Moselle, les candidats républicains : MM. Noizet, Pistor, Bouchotte, Bamberger, Mayer, Vacca, et H. Jacques auxquels seront adjoints les défenseurs de Thionville, Longwy et Bitche.

Un décret du 4 février ordonne l'augmentation des régiments de cavalerie de 63 jusque 75. Chaque régiment sera composé de 6 escadrons de 150 hommes chacun.

Le *Moniteur* dans sa partie non officielle, regrette la saisie opérée hier soir, de 5 journaux pour la publication de la proclamation du décret de M. J. Simon.

Etienne Arago est arrivé à Bordeaux. une grande démonstration a eu lieu à son arrivée.

Le peuple attend à la préfecture une communication de M. Gambetta.

Les orateurs parlent contre la soumission, contre les élections et contre la convention de Versailles.

La population est fort impressionnée. Il n'y a aucun désordre.

Versailles 5 février.

Officiel. — L'Allemagne n'a l'intention d'obtenir de la France, par la paix, aucune possession dans l'Inde, dans l'Asie, ou dans les contrées transatlantiques.

Le fait que le gouvernement français a deux têtes paraît devoir aboutir à ce que les conventions conclues par la partie de Paris ne seront pas exécutées par la partie qui siège à Bordeaux. D'après la convention on a ouvert la perspective d'entamer des négociations de paix avec une assemblée librement élue. Une assemblée composée sous la dictature et suivant le bon plaisir de M. Gambetta, n'a pas cette mission. M. J. Favie a écrit au chancelier fédéral, au nom du gouvernement de Paris, que dans les négociations il n'a pu être question d'aucune restriction. Le pays veut des élections libres. Si la délégation de Bordeaux a, en effet, lancé un décret restreignant le droit électoral, décret duquel le gouvernement ne sait rien, le gouvernement de la défense nationale l'abrogera certainement. La solution de cette confusion ne sera probablement possible que par l'ajournement des élections.

Berne, 4 février.

Jusqu'à présent 66,000 Français ont franchi la frontière, 50,000 près de Vernières, 16,000 près de Vallorbes et St-Croix.

Les Allemands ont continué la lutte hier et avant-hier.

A Neunberg il se trouve plus de 2,000 blessés.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL DE ROUBAIX.

France et Allemagne

LA VENGEANCE

PAR TIMON III

auteur de L'HOMME DE PRUSSE

Brochure in-8°. — Prix : 50 centime

En vente à la Librairie J. Reboux

1, RUE NAIN, 1.

Réglement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix : 75 centimes.

SOUS CE TITRE :

AUX ARMES !

Chant patriotique dédié aux défenseurs de l'indépendance nationale

MM. J. CUVELIER et VICTOR VERDIER de Lille viennent de publier une composition toute d'actualité que nous nous empressons de signaler.

En vente au bureau du journal, et chez tous les marchands de musique.

Prix : 1 fr.

La Société du Crédit Industriel et de dépôts du Nord

26 rue du Pays à Roubaix.

Met à la disposition du public une certaine quantité d'or contre billets de banque à 20 centimes pour cent de prime. 631

AVIS

Echange de billets contre or

PRIME, 5 FR. AU MILLE

S'adresser rue J.-J. Rousseau, 33 à Lille. 618

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.

Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en 3 jours

TOUS LES JOURS

Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis

M. Gustave Sioen a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de toutes les expéditions pour la Belgique et au-delà, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, l'Ouest et le Midi de la France, Le Cateau, Fourmies et les environs.

S'adresser, 99, rue du chemin de fer. 625